|  |  |
| --- | --- |
| logo | Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l’ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (CADHP) de l’Union Africaine |

**Communiqué de presse**

**Suspendre la procédure de la levée de l’immunité parlementaire du député Saleh Kebzabo et libérer M. Daniel Deuzeumbé Passalet**

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l’Homme **(RADDHO**) exprime sa grave préoccupation devant la menace qui pèse sur l’immunité parlementaire de M.Saleh Kebzabo, leader de l’Union Nationale pour le Renouveau et la Démocratie (UNDR), et député à l’Assemblée Nationale tchadienne, poursuivi **injustement en diffamation** par la veuve Massamba Pabamé née Lahr Idi dans l’affaire du village de Matta au Tchad.

Il est à rappeler que M.Saleh Kebzabo,est le chef de file de l’opposition démocratique au Tchad dont le parti est représenté majoritairement à l’Assemblée nationale tchadienne. Depuis la dernière élection présidentielle d’avril 2011, boycottée par l’opposition tchadienne, M.Saleh Kebzabo est devenu l’homme politique à abattre du régime d’Idriss Deby.

La procédure de levée de son immunité parlementaire obéit manifestement à des considérations politiques à l’approche des élections communales dont l’Union Nationale pour la Démocratie (UNDR), dont M.Kebzabo est le Président, a menacé de nouveau de boycotter en exigeant plus de transparence dans le déroulement de scrutin.

Par ailleurs, M.**Daniel Deuzeumbé Passalet,** Président des Droits de l’Homme Sans Frontière (DHSF), après avoir été convoqué par le procureur au Tchad, est actuellement incarcéré. Il lui est reproché de déclaration « calomnieuse » sur les antennes de Radio France Internationale (RFI) dans l’affaire qui oppose M.Kebzabo aux autorités tchadiennes.

Face à toutes ces menaces d’intimidation et de répression à l’encontre des opposants et défenseurs des droits de l’homme au Tchad, la RADDHO :

* **Condamne** la procédure de la levée parlementaire de M.Kebzabo ;
* **Exige** la suspension immédiate de toute mesure visant à museler davantage les leaders de l’opposition tchadienne suffisamment étouffés ;
* **Réclame** la libération immédiate et sans délai de M.Daniel Deuzeumbé, détenu arbitrairement dans les locaux de l’Agence Nationale pour la Sécurité (ANS) ;
* **Et enfin,** la RADDHO met en garde les autorités tchadiennes devant leurs responsabilités sur tous ce qui arriverait à M.**Saleh Kebzabo** et M.**Daniel Deuzeumbé**.

**Fait à Dakar, le 20 décembre 2011**

**Le Président**

**Alioune Tine**